



## COMMUNE DE LATTAINVILLE

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 3 septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Samuel LEVALLOIS, Maire.

### Présents :

Monsieur Samuel LEVALLOIS, Maire

Madame et Monsieur Martine JORE & Laurent STEINER, adjoints

Mesdames et Messieurs Roddy ANDRÉ, Philippe CHATELAIN, Jean-Louis DELAGRAINGE, Gaëlle LAINÉ, Jocelyne HEURET, Michel HEURET.

Absents : Madame Jacqueline MARINHO et Monsieur Nicolas VIAUD

Secrétaire de séance : Roddy ANDRÉ / Date de convocation : 06.08.2015

### Ordre du jour

- |                                |                        |
|--------------------------------|------------------------|
| 1. DM                          | 3. Encaissement chèque |
| 2. Règlement factures impayées | 4. Divers              |

Le précédent compte-rendu a été lu, accepté et signé.

Monsieur le Maire indique qu'un accord préalable a été donné par les membres du Conseil Municipal pour traiter les points suivants :

- . dépenses fête municipale du 6 septembre
- . subvention « Lattainville Patrimoine »

#### 1. Décision Modificative: délibération 2015.034

Monsieur le Maire indique qu'il est préférable de délibérer sur les dépenses concernant la fête municipale du 6 septembre prochain.

Sont d'ores et déjà chiffrées :

- . la prestation du traiteur à hauteur de 1920€ (mesnil traiteur)
- . la prestation d'un musicien (Robert Meazza) à hauteur de 150€
- . les fournitures diverses (Leclerc) à hauteur de 228.23€.

Le montant total de la fête a été estimé à environ 3000€. Le conseil municipal donne son aval à l'unanimité pour le règlement de ces factures par l'intermédiaire du compte 6257. Pas de décision modificative à prévoir.

#### 2. Règlement factures impayées : délibération 2015.035

Après vérification dans la comptabilité de la commune et renseignements confirmés par la trésorerie, il s'avère qu'il convient de régler :

- . la facture France Télécom de 1112.72€ non honorée par la précédente mandature,
- . une facture Xérox (copieur) oubliée sur 2014 pour un montant de 324€.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur aval à l'unanimité pour que ces factures soient réglées.



## COMMUNE DE LATTAINVILLE

### 3. Encaissement chèque : délibération 2015.036

Monsieur le Maire demande la possibilité d'encaisser un chèque SFR en règlement d'un trop payé pour un montant de 12.62€

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur aval à cette proposition.

### 4. Divers :

#### Lattainville Patrimoine : délibération 2015.037

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord pour qu'une subvention de 500€ soit versée à l'association « Lattainville Patrimoine » nouvellement créée.

*Rappel : les associations, pour être subventionnées doivent être immatriculées à l'INSEE et posséder un compte bancaire.*

NB : En attente des comptes définitifs de « histoire de.. » avant de décider du montant d'une éventuelle subvention.

#### Communauté de communes :

Les élus sont conviés à une réunion le 10 septembre prochain visant à étudier l'éventuel rapprochement de communes (faisant actuellement partie de la communauté de communes du Vexin-Thelle) proches du bassin de vie de Gisors à la communauté Gisors/Epte-Lévrière.

#### Loi accessibilité :

Loi Ad'Ap reportée. Il faudra cependant présenter un dossier.

Pas d'aménagements significatifs à prévoir sur Lattainville : la mairie et l'église sont accessibles en voiture jusqu'à l'entrée des locaux.

Il faudra juste prévoir une petite signalisation.

#### Téléthon :

Madame Jore et messieurs Heuret et Lainé participeront à la réunion de préparation qui aura lieu à Lattainville.

#### Animations CSR :

Il conviendra, pour l'été prochain que les 4 communes se consultent pour organiser les activités proposées afin d'éviter les doublons et faire se rencontrer les habitants de la Vallée.

#### Prochaines réunions :

. Plu le 28 septembre 2015 à Chambors à 14h

. Prochain conseil le 1<sup>er</sup> octobre à 19h00.

## COMMUNE DE LATTAINVILLE

**La séance est levée à 21h30.**

**Le Maire,  
Samuel LEVALLOIS**



**Le secrétaire de séance**

**Les adjoints**

**Les conseillers municipaux**